

RECOURS EN ÉVALUATION DES AGENT.E.S DE CATÉGORIE C

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80
→ • • • SUIVREZ-NOUS SUR FACEBOOK OU TWITTER : T : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) F : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

Grâce à la mobilisation syndicale et citoyenne lors des élections législatives, nous avons déjoué tous les pronostics catastrophes. L'extrême droite a été battue, Emmanuel Macron a été sévèrement sanctionné et le nouveau front populaire, porteur d'avancées sociales est arrivé en tête. Nous avons d'ores et déjà gagné l'abandon des réformes très régressives qui étaient préparées par le gouvernement, notamment celles de l'assurance chômage, de la fonction publique, du logement et de l'audio visuel public. Cependant au lieu de prendre acte du scrutin qu'il a lui-même provoqué, le président s'entête et continue sa stratégie du chaos. La nomination de Michel Barnier comme Premier ministre et de son gouvernement tourne le dos au vote des Françaises et des Français. Non seulement Emmanuel Macron ne tient pas compte du front qui a empêché l'extrême droite d'arriver au pouvoir, mais les reculs sociaux, rejetés dans les urnes, vont se poursuivre et risquent même de s'aggraver avec le soutien du RN.

Alors que les services publics, à commencer par l'hôpital et l'école, sont gravement en danger, on nous promet une nouvelle et violente politique de baisse des dépenses publiques.

Les politiques concernées, telles que le travail, la santé, l'éducation, la recherche, l'environnement, devraient pourtant être des priorités absolues. Face au déficit, il faut surtout augmenter les recettes.

Or cette solution est systématiquement rejetée, avec un refus dogmatique de mettre sur la table l'imposition des plus riches et la taxation des dividendes qui explosent.

Avec la bénédiction du patronat, Medef en tête, l'aggravation de la politique contre nos droits sociaux est aussi à l'ordre du jour : retraite, assurance chômage, sécurité sociale... Dans le même temps, les inégalités se creusent et le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires continue à baisser !

Pour que le sursaut populaire ne soit pas un sursis, l'avenir de l'ensemble de la société se joue actuellement.

Tout comme nous avons participé à rendre majoritaire le programme le plus proche de nos revendications par les urnes, nous pouvons par la grève, les manifestations et les actions imposer les réponses aux urgences sociales : en commençant par abroger la réforme des retraites, augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux, financer les services publics, abandonner la loi de transformation de la fonction publique et développer notre industrie.

Enclenchons la bataille pour :

- ➡ Augmenter les salaires du privé, le point d'indice dans la fonction publique et les pensions de retraite, assurer enfin l'égalité entre femmes et hommes ;
- ➡ Abroger la réforme des retraites et gagner de nouveaux droits ;
- ➡ Rénover et financer les services publics, dans tous les territoires, notamment l'école, l'hôpital, l'enseignement supérieur et la transition environnementale ;
- ➡ Défendre et développer l'emploi industriel.

C'est pourquoi la CGT, FSU et Solidaires appellent à la mobilisation le 1^{er} octobre.

Concernant la CAP de ce jour, moins d'agents ont fait un recours en évaluation cette année. Sur 20 556 agents de catégorie C évalués, 225 ont déposé un recours hiérarchique, 139 ont obtenu une modification de leur CREP et 65 agents ont déposé un recours en CAP nationale contre 108 l'année dernière.

Suite à la réforme 2023 avec l'introduction de l'outil Estève, l'année dernière le nombre de dossiers de recours en CAP avait explosé (un peu plus de 70 % d'augmentation).

Si moins d'agents ont fait un recours en évaluation cette année c'est que vous avez fait comprendre aux directions locales que la consigne antérieure d'abaissement des profils croix, au motif que nous serions trop bien notés, ne pouvait plus être d'actualité.

Elle entraînait la DG dans une gestion trop énergivore face à l'opiniâtreté des représentants du personnel de la CGT Finances publiques et d'autres.

Mais ne nous trompons pas, la relation est toujours dégradée entre l'employeur DGFIP et ses agents. Des notateurs et les directions locales profitent encore des évaluations professionnelles pour faire payer aux agents les réformes politiques et les changements continuels générés par les Lignes Directrices de Gestion mis en place sans concertation, sans moyens, sans agents.

Même dans la pratique, des imprécisions subsistent sur le point de départ et par incidence la date limite de dépôt de son recours en CAPN. En effet, la notification de réponse au premier recours auprès de l'autorité hiérarchique est parfois simplement adressée en recommandé à l'agent et parfois adressée en recommandé et notifiée par mail, à une date différente. Le délai laissé à l'agent pour déposer son recours peut donc varier de 8 jours, ce qui crée à la fois des inégalités et la nécessité de vous solliciter pour obtenir des précisions. Ces imprécisions pénalisent notamment les agents en arrêt maladie.

Quels que soient les objectifs recherchés par l'Administration, la CGT Finances publiques revendique des évaluations qui reflètent avant tout l'investissement des collègues dans un contexte de suppressions d'emplois depuis plus de 20 ans et de restructurations incessantes et qui s'opèrent dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances publiques réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation. De nombreux retours d'expérience ont d'ailleurs permis de démontrer qu'une évaluation au mérite ne motive pas les agents mais au contraire, crée du ressentiment et des ambiances de travail anxiogènes.

Dans le cadre du dispositif actuel, la CGT Finances publiques revendique :

- 👉 L'abrogation du recours hiérarchique. L'obligation d'une procédure préalable de recours hiérarchique telle qu'introduite dans la réforme n'est pas acceptable dans son principe, elle dépossède les CAP de leur rôle en laissant une place au discrétionnaire, voire à l'arbitraire.
- 👉 Une meilleure prise en charge des décharges de l'activité syndicale en proportion de l'activité professionnelle.
- 👉 La neutralité de l'activité syndicale dans le déroulement de carrière de l'agent .

Cette semaine nous examinons 35 dossiers. L'administration doit nous donner les moyens de préparer correctement les dossiers des agents. 2 jours de préparation pour 35 dossiers sont largement insuffisants.

Nous continuons de revendiquer un temps de préparation égal à la durée de la CAP.

Pour rappel, nous voterons « Pour » la proposition lorsque la demande de l'agent sera satisfaite dans son intégralité.

A défaut, nous voterons « Contre » !